

MAIRIE

DE

CHEIX-EN-RETZ

44640

Tél. 02 40 04 65 01

Fax 02 40 04 54 74

E-mail : accueil@cheixenretz.frwww.cheixenretz.frEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE CHEIX EN RETZ

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2025

*L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un octobre, à 19 heures,
Les membres du Conseil Municipal de la Commune de
Cheix-en-Retz, légalement convoqués, se sont réunis au
Nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Luc NORMAND, Maire.*

Etaient présents : Monsieur Luc NORMAND, Madame Mauricette HELLO,
Monsieur Bruno GUITTENY, Madame Marie-Pierre BOUÉ, Monsieur Philippe
BOYER, Madame Valérie BOYER, Monsieur Alain GAUTIER, Madame Frédérique
PIGREE, Madame Caroline POISBEAU, Monsieur Olivier NORMAND, Monsieur
Stéphane CHAULOUX, Madame Dorothee NICOLAS et Monsieur Ludovic
GAUTIER.

Etaient absents : Monsieur José ORTEGA, Madame Delphine HARDY.

Monsieur Ludovic GAUTIER a été nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Nombre de procurations : 0

Absents sans procuration : 2

Date de la convocation : 15/10/2025

Date d'affichage : 16/10/2025

OBJET 4 : DEMANDE DE SUBVENTION – Projet aménagement de la Place Saint-Martin**4.1 Installation d'un abri-voyageur pour le point d'arrêt de transport scolaire situé Place Saint-Martin**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Conseil municipal a approuvé d'un abri-voyageur pour le point d'arrêt de transport scolaire situé place Saint-Martin,

Considérant que ce projet est éligible entre autres à une subvention du Conseil régional au titre des aides à l'installation d'un abri-voyageur pour un point d'arrêt de transport scolaire,

Considérant que le plan de financement prévisionnel de la dépense subventionnable s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes			
Nature	Montant € HT	Financier	Dispositif	Montant €	%
Abri-voyageur	6 000,00 €	Région	Installation d'un abri-voyageur pour un point d'arrêt de transport scolaire	1 000,00 €	17%
		Commune	Autofinancement	5 000,00 €	83%
Total	6 000,00 €	Total		6 000,00 €	

Après en avoir délibéré, à 12 voix pour et 1 abstention, le Conseil municipal décide :**Article 1 :**

- D'approuver le projet et le plan de financement prévisionnel comme ci-dessus présenté,
- De solliciter toutes les subventions possibles pour mener à bien le projet et plus particulièrement celles présentées dans le plan de financement dont celle de la Région,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer toutes les pièces afférentes au présent dossier.

Article 2 :

Madame la secrétaire générale est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Secrétaire de séance,
Ludovic GAUTIER

Extrait Certifié Conforme
Le 21/10/2025.

Le Maire,
Luc NORMAND

Accusé de réception en préfecture
044-2104400302-20251025-1-DE
Date de réception en préfecture : 22/10/2025

